

Délibération n°2021-028

***Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 15 avril 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,***

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

***a délibéré :***

**Objet : Approbation du Procès-Verbal du C.A du 8 janvier 2021**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet le Procès-Verbal de la séance du 8 janvier 2021 au vote des membres du Conseil d'Administration.

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 29	Pour : 20
Membres présents et représentés : 22	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 2	Abstention : 0

**Le procès-verbal de la séance du 8 janvier 2021 est approuvé à la majorité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 16 avril 2021

**Le Président de l'Université des Antilles**

Pr Eustase JANKY

